



Communiqué de presse

Vendredi 10 avril 2015

Concessions autoroutières : un plan qui cache des revenus « poids lourd »

Le gouvernement vient de confirmer la mise en oeuvre d'un plan d'investissement autoroutier de 3,2 milliards, en le justifiant par la création d'emplois dans le BTP. Encore une fois l'emploi a bon dos car ce plan « autoroutier » se traduira surtout par des revenus nouveaux substantiels pour les Sociétés Concessionnaires d'Autoroutes (SCA). Il s'agit d'un encouragement à l'utilisation du transport routier en contradiction avec les actions que la France veut mener sur le climat.

Le plan autoroutier : des travaux qui nous coûteront cher et pour longtemps

Ces travaux, validés par la commission européenne, prévoient des augmentations de capacité du réseau existant et la prolongation de certains tronçons. En cette période de difficultés financières, l'Etat ne peut pas assurer ce financement et doit donc pouvoir compter sur les sociétés concessionnaires autoroutières. Elles devraient donc assurer le financement de ces travaux en échange d'une prolongation de la durée de la concession, variant de deux ans à trois ans et demie. Ceci se traduit donc par des recettes supplémentaires non négligeables pouvant approcher les 15 milliards avec des taux de rentabilité annuels de l'ordre de 8%. Nous comprenons maintenant pourquoi les SCA sont disposées à assurer ce financement.

Le transport individuel favorisé au détriment du transport collectif

Les contrats de concession comportent une clause permettant de réviser annuellement le coût des péages. Au 1^{er} février 2015, une hausse de 0.57% aurait dû s'appliquer sur la base de cette clause. La ministre de l'Environnement s'est opposée à cette augmentation et le Premier ministre vient de confirmer ce report de hausse. Il est dommage que le gouvernement n'ait pas la même réaction sur les hausses de tarif du transport ferroviaire (2,6% en 2015). La situation des transports collectifs est tout autre. En 2014, le gouvernement avait augmenté de 3 points le taux de TVA applicable aux transports collectifs. En passant de 7 à 10%, cette taxe a augmenté de 43%. Professionnels et usagers ont dénoncé cette réalité en contradiction avec les discours. Le gouvernement a préféré faire payer les usagers des transports les moins polluants et favorise encore l'usage individuel de la bagnole.

Des travaux de « modernisation » qui cachent la politique du tout routier

Si les travaux de mise en sécurité de certains tronçons du réseau autoroutier apparaissent comme nécessaires, ces travaux constituent un leurre. En réalité, les travaux réalisés par les SCA seront des travaux pour augmenter le réseau autoroutier par des prolongations des autoroutes existantes. Nous déplorons que l'Etat ne fasse pas les mêmes efforts pour la maintenance et la modernisation des autres réseaux, qu'il s'agisse du réseau ferroviaire, du réseau fluvial ou du réseau routier pour le réseau non concédé. Ces travaux seraient assurément source de créations d'emplois.

Selon Denez L'Hostis, président de FNE: *« Nous sommes particulièrement stupéfaits de constater que le gouvernement persiste à augmenter les capacités du réseau autoroutier en faisant des cadeaux royaux aux sociétés concessionnaires d'autoroutes alors que par exemple l'entretien et la modernisation du réseau ferroviaire de proximité ne bénéficie pas des mêmes égards. La France continue à privilégier le mode de transports terrestre le plus polluant et climaticide ! ».*